DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 022-212202592-20250910-2025_046-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 10 septembre 2025

**Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 24**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation : 03/09/2025**
**Date de publication : 16/09/2025**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Dimitri GEA (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX

≪ ≫

**AFFAIRE 2025.046 : CONVENTION D'ACCES A LA CENTRALE D'ACHAT DE MANCHE NUMERIQUE**

La Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.
Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, la Ville de Quévert, qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne peut accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.
Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'Education), des matériels adaptés (souris, claviers…), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (…).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
**A L'UNANIMITÉ**
**APPROUVE** la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique ;
**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,**
**Philippe LANDURÉ**

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Amor

Publié le 16 septembre 2025